

DUNKERQUE PORT

Le Grand Port Maritime de Dunkerque est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Il est le 3ème port français en terme de tonnage de marchandises par la voie maritime et 7ème port du range Européen Hambourg-Le Havre.

Le port gère une circonscription terrestre qui s'étend sur **7 000 hectares**, sur lesquels sont implantées dix **communes** (Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Mardyck, Loon-Plage, Gravelines, Craywick, Saint-Georges-sur-l'Aa et Bourbourg).

Contact : Grand Port Maritime de Dunkerque

2505 Route de l'Ecluse Trystram
59386 DUNKERQUE
Tél : +33 (0)3.28.28.78.78
Site Internet : www.dunkerque-port.fr

Le point de vue Du Grand Port Maritime de Dunkerque.

EN BREF.

Le projet de construction d'une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération (EPR 2) à Gravelines est situé sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

Le port dispose de plusieurs atouts déterminants qui ont œuvré à la localisation de ce projet à Gravelines. Parmi ces atouts, notons l'accès direct à la mer comme source froide, un foncier disponible suffisant, la présence d'infrastructures de réseaux électriques de premier plan développées par RTE, partenaire du projet, mais également la présence d'un site de production nucléaire existant permettant de nombreuses complémentarités.

Le GPMD note que ce projet apportera des retombées économiques directes majeures pour le développement industriel de la Zone Portuaire (ZIP), et produira de l'énergie décarbonée, en grande quantité, continue et stable, nécessaire pour le développement territorial et la transition écologique.

Le GPMD s'inscrit dans cette ambition collective et met en application les missions qui lui sont confiées en termes de promotion et d'accompagnement des projets industriels.



Les missions du Grand Port Maritime de Dunkerque

Suite à la loi du 4 juillet 2008, le statut des ports a été modifié. À présent, les Grands Ports Maritimes présentent une nouvelle gouvernance articulée autour de trois instances. Le directoire assure la direction de l'établissement, le Conseil de Surveillance (CS), arrête les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle sur sa gestion, et le Conseil de Développement (CD) qui est consulté sur le projet stratégique du port et la politique tarifaire notamment.

Les missions des Grands Ports Maritimes ont également été recentrées. Le GPMD assure, dans la limite de sa circonscription :

- La réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes.
- La police, la sûreté et la sécurité au sens du code des ports
- La gestion de son domaine.
- La gestion et la préservation des espaces naturels dont il est propriétaire ou gestionnaire.
- La construction et l'entretien des infrastructures portuaires.
- La promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales.
- L'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire.
- Les actions concourant à la promotion générale du port.

Dans le cadre donc de ses missions, le GPMD accueille et accompagne les projets d'investissement industriels et met en œuvre sa stratégie de développement économique durable, au service du territoire et de ses habitants.

Dunkerque, Une plate-forme énergétique en pleine transformation

Le GPMD a historiquement été orienté sur les énergies carbonées pour assurer son modèle économique d'après-guerre. Il y a encore 15 ans, le port accueillait 2 raffineries de produits pétroliers (Total et SRD), aujourd'hui fermées.

Cependant, à la fin des années 2000, le GPMD a opéré un tournant stratégique majeur en décidant de s'orienter vers les énergies de la transition écologique autour de l'acheminement du gaz et la production d'électricité décarbonée.

Le GPMD est une plate-forme énergétique de premier plan sur la scène européenne, les activités majeures présentes sur le territoire sont :

- Le CNPE, premier site de production nucléaire de l'union européenne avec 5 400MW de capacité de production
- Le terminal méthanier exploité par l'entreprise Fluxys, qui représente un outil stratégique d'autant plus nécessaire au regard du contexte géopolitique.
- Un pipeline Norvège-Dunkerque exploité par l'entreprise Gassco qui représente près de 40% des besoins français en gaz.
- Une centrale de production d'électricité à cycle combiné (DK6) exploité par la société ENGIE, qui permet un usage des gaz de hauts-fourneaux d'ArcelorMittal, d'une puissance de 790MW.

Le projet EPR2 soutiendra la décarbonation de l'industrie et en premier lieu de la sidérurgie. Il permettra également la production d'hydrogène bas carbone aux usages futurs multiples dont les carburants maritimes et aériens de synthèse, filières d'activités représentées localement par les projets H2V et REUZE.

Avec l'EPR2, la ZIP s'inscrit pleinement dans les objectifs climatiques de la France

Faisant écho aux objectifs fixés par l'accord de Paris sur le climat dès 2016, la politique environnementale de l'Union Européenne se décline, depuis 2019, dans le Pacte vert.

Elle s'est donné pour but d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour atteindre cet objectif, l'Union Européenne a également pris des mesures ciblées pour réduire les émissions de CO2 du parc automobile, représentant 20% des émissions totales dans l'UE. À partir de 2035, toutes les voitures neuves qui arrivent sur le marché ne peuvent émettre de CO2.

Dans ce contexte, l'Etat a décidé de relancer la filière de production nucléaire en France. Cette ambition est inscrite dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui se traduit en actions à travers notamment la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

La SNBC et la PPE constituent le socle de la transition climatique et énergétique de la France. Elles fixent la feuille de route pour la neutralité carbone en 2050.

Un projet s'insérant dans la stratégie de gestion du foncier portuaire

Le site d'implantation du projet d'EPR2 est situé au port Ouest, sur un ancien site jusqu'alors dédié au stockage d'hydrocarbures.

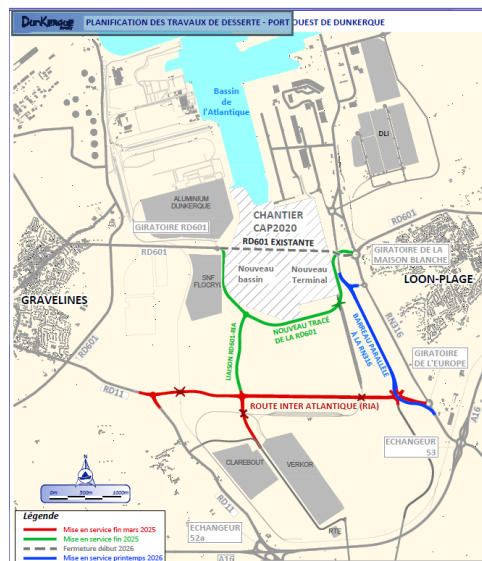


Source : Maître d'ouvrage

Ce site a été retenu par EDF pour sa proximité avec le site de Gravelines, ainsi qu'avec le bassin maritime permettant d'optimiser les prises d'eau de mer, ainsi que la logistique notamment pendant les phases de travaux.

Le GPMD a ainsi mis à disposition les surfaces nécessaires à ce projet qui occupera une part très significative de l'emprise du port Ouest, en particulier pendant la phase Travaux.

La logistique du chantier puis de l'EPR bénéficie non seulement des infrastructures portuaires, mais également ferroviaires, ainsi que des bénéfices apportés par le nouveau réseau routier développé par le GPMD au port Ouest dans le cadre d'un plan de mobilité développé de façon intégrée avec la communauté urbaine.



Ainsi, en étroite collaboration avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et son plan de mobilités, mais aussi les communes, la région, l'Etat, le département et les maîtres d'ouvrage de l'EPR2, le GPMD a d'ores et déjà lancé d'importants travaux de voiries sur le domaine portuaire (routes et voies vertes pour piétons, vélos et trottinettes). Ces projets représentent un investissement de 77 millions d'euros, financé par le Grand Port Maritime de Dunkerque avec le soutien de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Conseil départemental du Nord.

Conclusion

Le projet d'EPR2, présenté par les maîtres d'ouvrages, est un projet de production d'énergie électrique, décarbonée, compétitive et continue.

Au-delà des retombées économiques majeures pour le territoire, il constitue une part importante de la solution française pour atteindre les objectifs climatiques ratifiés lors de l'accord sur le climat de Paris en 2016.

Le GPMD accueille favorablement ce projet et participera activement à toutes les démarches collectives qui permettront aux maîtres d'ouvrages de mener à bien ce projet.

Le GPMD a mis à disposition d'EDF le domaine foncier nécessaire au développement du projet, y compris pendant la phase Travaux. Ce projet pourra bénéficier des infrastructures portuaires pour sa logistique, sur le plan maritime comme sur le plan ferroviaire, mais également grâce à l'optimisation du nouveau plan de voiries développé pour la zone Ouest du port en accompagnement du développement portuaire – projet CAP2020), comme du développement industriel, en collaboration avec la communauté urbaine de Dunkerque et le conseil départemental du Nord.

